



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal n° 5 /2023

Remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Bovon 14 – 30 et du chemin de l'Arzillier 2 - 16

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Préambule

A ce jour, nous avons déploré 4 fuites sur la conduite de la route de Bovon. Cette conduite d'eau potable en fonte de 125 mm a été posée en 1979 sans protection de sable comme cela se fait présentement. Comme de coutume à cette époque, les mises à terre des bâtiments ont été effectuées sur cette conduite d'où corrosion accrue du système d'alimentation. Lors des deux dernières interventions pour réparer la conduite notre concessionnaire, G. Salm à Aclens, a attiré notre attention quant au mauvais état de celle-ci.

La conduite d'eau potable en acier de 2.5" (diamètre environ 65 mm) du chemin de l'Arzillier 2-16 a été posée en 1979 sans la moindre protection de sable. Les mises à terre des bâtiments ont également été réalisées sur cette conduite. En juillet dernier, coup sur coup, deux fuites conséquentes ont été détectées. En outre, la présence de cette conduite sous les haies des bordiers ont sérieusement compliqué les interventions. Selon notre concessionnaire G. Salm, son état est obsolète et requiert son remplacement dans les meilleurs délais.

Deux plans précisant les emplacements des conduites à remplacer sont annexés au présent préavis.

Le projet

Notre bureau d'ingénieurs Chevalier SA à Morges a établi le projet de remplacement des deux conduites. Il a établi les cahiers des charges qui seront soumis à cinq entreprises pour les travaux de génie civil et à trois autres pour les travaux d'installations sanitaires.

Les travaux consistent en :

Route de Bovon 14 - 30 :

Le remplacement de la conduite d'eau potable en fonte 125 mm par une nouvelle conduite en PE 100, SDR 11 PN 10 d'un diamètre de 160/141 mm sur une longueur d'environ 190 m. La conduite considérée est située entre celle de la route de Bovon et celle du chemin de l'Escabole. Elle est essentiellement située sous des parcelles privées. De nouvelles vannes de secteurs seront également installées aux extrémités, ce qui permettra une meilleure gestion du réseau.

Chemin de l'Arzillier 2 - 16 :

Le remplacement de la conduite d'eau potable en acier de 2.5" par une nouvelle conduite en PE 100, SDR 11 PN 16 d'un diamètre de 160/130.8 mm sur une longueur d'environ 115 m. Dans le futur ce nouveau calibre permettra également le bouclage dès la conduite sise au chemin du Clos.

Concerne les deux conduites :

Les vannes de branchements des privés situées sur ces tronçons seront également remplacées. Par ailleurs, les nouveaux calibres des conduites répondront aux exigences du PDDE de 2020 et de l'ECA. Ces conduites feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA.

Coûts des travaux

Le devis estimatif du coût des travaux a été établi par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA à Morges, il est basé sur l'établissement d'avant-métrés et de prix d'expériences.

Un appel d'offres auprès des entreprises de génie civil et de sanitaire, en conformité avec la loi sur les marchés publics, sera lancé après l'acceptation du crédit de construction.

Le détail financier des travaux envisagés pour le remplacement des conduites d'eau potable se monte à :

Route de Bovon :

Travaux de génie civil	CHF	159'000.--
Appareillage	CHF	84'000.--
Travaux divers	CHF	14'000.--
Divers et imprévus	CHF	25'800.--
Honoraires ingénieur civil	CHF	31'800.--
Prestations géomètre et établissement de servitudes	CHF	5'000.--
TVA 8.1 % (arrondi)	CHF	25'900.--
TOTAL TTC arrondi	CHF	<u>345'500.--</u>

Chemin de l'Arzillier :

Travaux de génie civil	CHF	97'000.--
Appareillage	CHF	50'000.--
Travaux divers	CHF	9'000.--
Divers et imprévus	CHF	15'600.--
Honoraires ingénieur civil	CHF	19'500.--
Prestations géomètre et établissement de servitudes	CHF	3'500.--
TVA 8.1 % (arrondi)	CHF	15'900.--
TOTAL TTC arrondi	<u>CHF</u>	<u>210'500.--</u>
TOTAL TTC	<u>CHF</u>	<u>556'000.--</u>

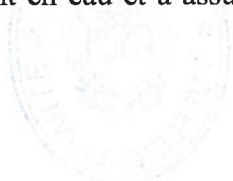
Une subvention de l'ECA, à un taux de 10 à 15 %, nous sera octroyée sur une grande partie des travaux et prestations soit sur CHF 400-450'000.-- environ.

Financement et amortissement

Le financement sera assuré par un emprunt aux meilleures conditions du marché et cette dépense sera amortie sur une période de 30 ans. Les charges annuelles seront couvertes par le compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Conclusion

En raison de la dimension insuffisante de la conduite du chemin de l'Arzillier, de l'ancienneté et de l'état des 2 conduites, ainsi que des exigences de l'ECA mentionnées dans notre PDDE, il est indispensable de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. Ceux-ci nous éviteront, les coûts de réparation lors des fuites programmées sur ces deux conduites ainsi que les pertes d'eau y relatives. En outre, le remplacement suggéré contribue à sécuriser l'approvisionnement en eau et à assurer convenablement la défense incendie dans ces secteurs.



Nous vous prions dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal n° 5/2023 du 6 novembre 2023 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter le préavis n° 5/2023 tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 556'000.-- pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Bovon 14 - 30 et du chemin de l'Arzillier 2 - 16 ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans ;
5. de couvrir les charges annuelles par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

O. Duperrut

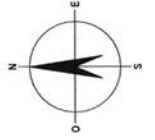

La Secrétaire

M. Hilpert

Annexes : mentionnées

Vufflens-la-Ville, le 6 novembre 2023

Dossier traité par Michel Gruaz



SITUATION GÉNÉRALE



LÉGENDE :

EAU POTABLE : CONDUITE
EAU POTABLE : VANNE
EAU POTABLE : HYDRANTE

EXISTANT :

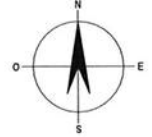


PROJET :

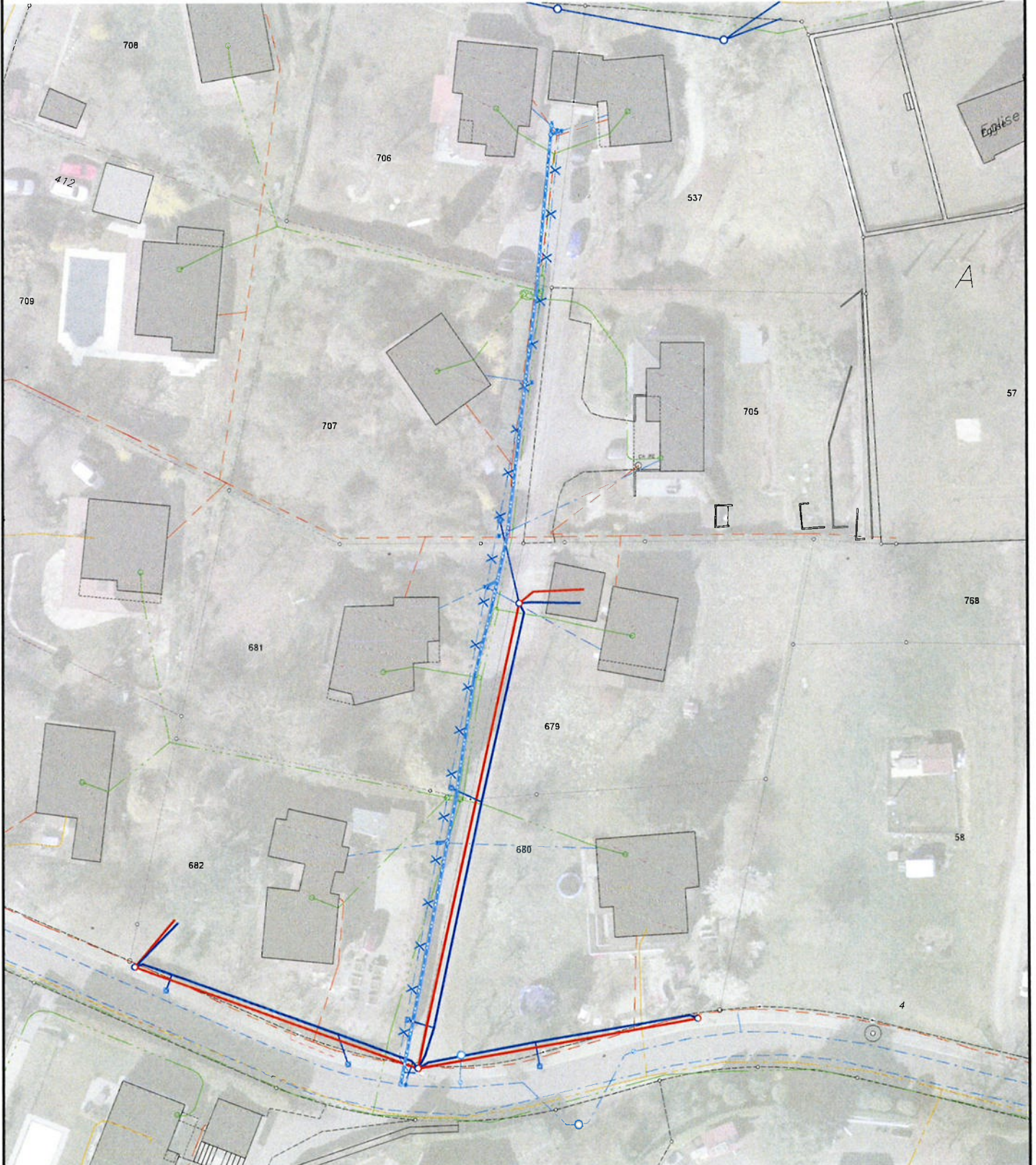


A SUPPRIMER :





SITUATION GÉNÉRALE



LÉGENDE :

EAU POTABLE : CONDUITE
EAU POTABLE : VANNE
EAU POTABLE : HYDRANTE

EXISTANT :



PROJET :



A SUPPRIMER :

